



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778
E-mail: malionu@aol.com
Website: www.un.int/mali

CONSEIL DE SECURITE

Débat public :

**Examen du Rapport du Secrétaire
général des Nations Unies sur la
situation au Mali**

**Intervention de Son Excellence
Monsieur Modibo KEITA, Premier
ministre, Chef du Gouvernement**

(Vérifier à l'audition)

New York, le 16 juin 2016

Monsieur le Président,

Mes premiers mots sont pour vous féliciter pour la manière remarquable avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité depuis le début du mois et surtout pour la pertinence des points que vous avez inscrits à l'agenda du Conseil.

Le Mali félicite la France pour la présidence mensuelle qu'elle a exercée et se réjouit, tout particulièrement, de ce que, c'est sous sa clairvoyante direction que le Conseil de sécurité procédera, dans quelques jours au renouvellement du mandat de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA).

En effet, le Mali se souviendra toujours, de ce 11 janvier 2013, quand le **Président François Hollande** accédant favorablement à la requête des autorités maliennes, autorisait le déploiement de l'opération Serval qui a permis d'arrêter l'avancée des groupes terroristes.

J'exprime également l'appréciation positive de ma délégation sur la manière remarquable avec laquelle la République arabe d'Égypte a présidé les travaux du Conseil, au cours du mois dernier.

Qu'il me soit permis de réitérer, au nom de **SEM Ibrahim Boubacar KEITA**, Président de la République, la profonde gratitude du Peuple et du Gouvernement du Mali au Secrétaire général des Nations Unies **Monsieur Ban Ki-moon**, à son Représentant spécial **le Ministre Mahamat Saleh Annadif** ainsi qu'aux prédécesseurs de ce dernier, **Messieurs Hamdi MONJI** et **Bert KONDERS**,

pour les efforts inestimables déployés en faveur de la paix et de la stabilité au Mali.

Les nombreuses visites au Mali du Conseil de Sécurité attestent du vif intérêt porté au Mali et à son peuple par l'Organisation des Nations Unies. Que le Conseil de Sécurité soit vivement remercié pour cette marque d'attention.

J'exprime la reconnaissance du peuple et du Gouvernement du Mali aux pays, organisations sous régionales, régionales et internationales, hier membres de l'Equipe de Médiation, aujourd'hui membres du Comité de Suivi de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ; cette appréciation s'étend aux pays participant sur le terrain à la restauration de la paix et de la stabilité au Mali.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

De nombreuses victimes, civiles comme militaires, nationales comme étrangères sont tombées.

Le bilan des pertes en vies humaines, déjà lourd, s'est aggravé ces derniers mois avec la détérioration de la situation sécuritaire. Le mois de mai a été particulièrement meurtrier pour la MINUSMA au moment même où le monde entier commémorait la journée internationale des casques bleus.

Nous nous inclinons devant la mémoire des victimes et présentons nos condoléances émues à leurs pays, familles et nations.

Au nom du Peuple et du Gouvernement du Mali, nous saluons avec gratitude la contribution inestimable de la MINUSMA au processus de stabilisation de notre pays.

A l'Organisation des Nations Unies et aux pays contributeurs des troupes, nous exprimons notre profonde reconnaissance.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

La délégation du Mali prend note du rapport du Secrétaire général sous examen et remercie **M. Mahamat Saleh Annadif**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Chef de la MINUSMA pour sa présentation, axée sur la mise en œuvre de l'Accord et les recommandations au Conseil de sécurité en vue du renouvellement du mandat de la MINUSMA.

Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général rappelle les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et la réconciliation au Mali.

En cela, nous remercions le Secrétaire général pour les hommages rendus à **SEM Ibrahim Boubacar KEITA**, Président de la République pour son leadership et son engagement total et ferme à mettre en œuvre l'Accord de paix dans son intégralité.

En effet, alors que nous célébrons le premier anniversaire de la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, il est heureux de constater que les hostilités ont cessé entre le Gouvernement et les mouvements signataires.

Quelques incompréhensions ont pu se manifester entre les mouvements signataires qui sont parvenus à résoudre ces différends au moyen des rencontres intra et inter-communautaires. Ce processus de réconciliation mérite d'être soutenu par tous les acteurs.

Il est établi et le rapport du Secrétaire général le souligne fort heureusement, que le Gouvernement du Mali a déployé d'énormes efforts qui illustrent, de façon éloquente, sa ferme volonté d'honorer ses engagements et tous ses engagements.

Pour notre part, nous nous arrêterons sur deux questions clés qui ressortent du rapport du Secrétaire général, à savoir les réformes politiques et institutionnelles et les questions de défense et de sécurité.

En matière de réformes politiques et institutionnelles :

Monsieur le Président, lors de l'examen du dernier rapport du Secrétaire général, le 05 avril dernier, la délégation du Mali avait informé les membres du Conseil que l'Assemblée nationale du Mali a adopté, le 31 mars 2016, la loi relative à la révision du code des collectivités territoriales.

Comme vous le savez, cette loi initiée par le Gouvernement du Mali est la disposition légale qui ouvre la voie à la mise en place des autorités intérimaires.

La conformité des dispositions de cette loi à la Constitution malienne a été établie par l'organe juridictionnel compétent, mettant ainsi fin à toutes formes de contestation.

Le Président de la République a promulgué la loi et le décret d'application a été adopté par le Gouvernement.

Sur cette question, il ne doit subsister aucun doute sur la volonté du Gouvernement du Mali de faire aboutir ce processus.

Certes, il existait des divergences d'interprétations et d'approches sur la meilleure façon de faire avancer le processus.

Fort heureusement, le Gouvernement et les Mouvements signataires viennent de convenir d'un protocole d'entente qui fixe le chronogramme des opérations essentielles, entre autres :

- ✓ l'installation du Mécanisme Opérationnel de Coordination dans les régions,
- ✓ la mise en place des autorités intérimaires,
- ✓ le redéploiement de l'Administration et des services sociaux de base.

Le processus de révision de la Constitution est en cours, une commission de relecture a été mise en place avec pour mission principale la prise en charge des dispositions de l'accord pour la paix et la réconciliation.

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation a été mise en place de façon inclusive. Elle est déjà opérationnelle.

Sur les questions de défense et de sécurité :

Monsieur le Président, la mise en œuvre de l'Accord doit être globale et intégrale. C'est pourquoi, il est impérieux d'avancer sur les autres questions importantes et urgentes comme le DDR et le cantonnement.

Le Gouvernement a doté le Mécanisme Opérationnel de Coordination de véhicules pour les patrouilles mixtes et attend que les conditions soient réunies par toutes les parties pour concrétiser cette opération.

Nous rappelons qu'en plus des mesures politiques et institutionnelles, de sécurité et de défense le Gouvernement du Mali a poursuivi ses actions de développement sur le terrain, là où les conditions de sécurité le permettent, à travers notamment les projets et programmes déjà en cours comme le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des régions du Nord et le Programme de Reconstruction et de Relance Economique.

Le Gouvernement du Mali a également élaboré une stratégie spécifique de développement des régions du nord.

Il dispose d'un plan de mise en œuvre de l'Accord qui permet un suivi régulier de ses engagements.

Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

L'instauration d'une paix définitive au Mali a tout naturellement besoin des efforts de toutes les parties impliquées dans le processus, parties signataires, comme communauté internationale.

Le Gouvernement du Mali, pour sa part s'est acquitté de toutes ses obligations. Jamais sa bonne foi n'a été objectivement prise à défaut.

Les actions menées par le Gouvernement ont fait l'objet d'un mémorandum transmis au Conseil de sécurité.

Ce mémorandum illustre éloquemment la détermination des autorités maliennes à mettre en œuvre de façon effective et intégrale l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger.

C'est pourquoi, je lance un appel aux autres parties pour plus d'engagement et d'efforts, au moment où nous sommes à un tournant décisif, au moment où nos populations suffisamment éprouvées attendent toujours les dividendes de la paix.

Chaque jour de retard pris dans la mise en œuvre de l'Accord est un jour de plus gagné par les ennemis de la paix, qui ont fait le pari de l'échec du processus de paix.

J'en appelle aussi à la communauté internationale, au Comité de suivi de l'Accord, pour qu'ils exercent leur rôle de garant du respect des engagements par les parties en situant les responsabilités et ce, conformément à l'article 54 de l'Accord.

Le démantèlement, dans le meilleur délai, des bases et checkpoints de tous les mouvements signataires de l'Accord est un gage de bonne volonté et d'adhésion effective aux prescriptions de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation.

Par ailleurs, l'établissement et la communication dans un délai déterminé des listes des combattants permettront d'opérationnaliser les patrouilles mixtes et d'entamer les processus de DDR et de cantonnement.

Tout cela devrait permettre d'autoriser un meilleur fonctionnement des autorités intérimaires, de favoriser la fourniture de services sociaux de base, de réaliser le déploiement sur l'ensemble du territoire des forces maliennes de défense et de sécurité recomposées, le retour, la réinstallation et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées. La sécurité des personnes et des biens est à ce prix.

Qu'il nous soit permis d'exprimer notre profonde reconnaissance aux pays frères et amis qui ont généreusement accueilli sur leur sol des maliens et des maliennes, dans la pure tradition d'hospitalité africaine.

Le Conseil de Sécurité dans une résolution a envisagé l'application des sanctions à tous les acteurs qui constituent une menace à la mise en œuvre de l'Accord et qui ne se démarquent pas des groupes terroristes.

Il est utile et urgent que cette disposition soit mise en œuvre.

Le Gouvernement du Mali espère que l'implication réelle de tous les acteurs permettra d'éviter cette extrémité.

Il félicite le Comité de Suivi pour les efforts qu'il a accomplis pour surmonter les différends et permettre un progrès ininterrompu.

Il souhaite que le plan d'actions de mise en œuvre de l'Accord, élaboré par le Comité National de Coordination

et communiqué à tous les acteurs soit un instrument d'évaluation efficace.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le Gouvernement du Mali se réjouit de l'unanimité qui se dégage sur la nature hostile de l'environnement dans lequel évolue la MINUSMA et de la nécessité de procéder à des réajustements pour changer sa posture.

En effet, les attaques terroristes se sont multipliées et sont devenues complexes.

Les casques bleus de la MINUSMA, malheureusement, sont désormais une cible privilégiée des terroristes.

Je réitère la reconnaissance du peuple et du Gouvernement du Mali aux pays contributeurs de troupes pour tous les sacrifices consentis pour le règlement définitif de la crise que traverse mon pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Ce bilan doit nous interpeller et nous inviter à réfléchir sur la nécessité de prendre en compte l'environnement et le contexte de déploiement des opérations de maintien de la paix pour permettre aux casques bleus de s'acquitter au mieux de leur mission qui consiste à sauver des vies, à restaurer et à stabiliser la paix.

Le Gouvernement du Mali accueille favorablement les recommandations du Secrétaire général tendant à renforcer les capacités opérationnelles de la MINUSMA.

Il se réjouit tout particulièrement de ce que le mandat de la MINUSMA sera axé sur un appui aux autorités maliennes afin de stabiliser les principales agglomérations, notamment dans les régions du nord pour écarter les menaces et prendre activement des dispositions pour empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones.

A cet égard, les forces de défense et de sécurité du Mali sont le socle d'un retour pour la restauration et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.

En effet, les Forces Armées du Mali qui sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, sont et demeurent le premier rempart légitime de protection des populations maliennes et des frontières nationales.

Elles méritent l'appui et le soutien de la Communauté internationale.

De façon générale, le Gouvernement du Mali estime que, les recommandations du Secrétaire général, formulées aux paragraphes 45 à 55, si elles sont entérinées par le Conseil de sécurité, permettront à la MINUSMA d'accomplir sa mission de stabilisation et de protection des civils.

Tout en prenant note de la recommandation du Secrétaire général proposant l'augmentation des effectifs de la mission, je rappelle que le Gouvernement du Mali a toujours estimé que l'efficacité de la MINUSMA est à rechercher plutôt dans le renforcement de ses capacités opérationnelles qui, à notre avis, passe par :

- une posture plus robuste et plus active ;
- une redéfinition des règles d'engagement ;
- un soutien aux Forces Armées du Mali accompagné d'une coordination opérationnelle ;
- un soutien aux initiatives régionales de lutte contre le terrorisme, notamment celles du G5 Sahel, de la CEDEAO et de l'Union africaine.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le terrorisme est une menace globale qui concerne tous les pays. Pour lutter efficacement contre ce phénomène, nous devons coordonner nos efforts.

Nous exprimons notre sympathie et notre compassion à tous les peuples du monde durement éprouvés, profondément endeuillés par les attaques injustifiables du terrorisme sous toutes ses formes.

Face à la persistance de la menace terroriste au Mali et dans la région, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, réunis le 04 juin 2016 à Dakar, à l'occasion de leur 49^{ème} Conférence, ont rappelé leur attachement au respect de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Etat malien.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé leur préoccupation, face à la détérioration de la situation sécuritaire au Mali, marquée par la recrudescence des attaques terroristes qui ont visé les forces de défense et de sécurité du Mali, les forces des Nations Unies, la force française barkhane et les populations civiles.

Cette situation constitue une menace grave pour l'ensemble de la sous-région.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exhorté le Conseil de sécurité des Nations Unies à prendre les mesures nécessaires pour renforcer le mandat de la MINUSMA et la doter de moyens et d'équipements adéquats, en vue de l'adapter au contexte sécuritaire qui menace la paix et la sécurité de l'ensemble de la région, avec des risques de contagion.

Nous sommes heureux de constater que cette décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO recoupe les recommandations du Secrétaire Général en la matière.

A cet effet, nous espérons que le Conseil de Sécurité soutiendra l'idée de redéploiement des forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national une fois que les autorités intérimaires auront été mises en place et ce, dans le respect des mécanismes prévus à cette fin dans l'Accord de paix.

La pertinence de ce redéploiement est non seulement conforme à toutes les résolutions des Nations Unies qui rappellent à juste titre la responsabilité au premier chef du Gouvernement malien en matière de sécurité du territoire et de protection des populations civiles, mais est aussi la condition sine qua non du retour effectif de l'administration et des services sociaux de base dans toutes les localités du pays.

En cela, le prochain mandat devra autoriser les forces amies, notamment celles de la MINUSMA d'accompagner ce processus en veillant à la prise en compte des exigences des droits humains et du droit international humanitaire.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Je rappelle que, le Secrétaire général, comme dans ses rapports précédents indique que la situation des droits de l'homme au Mali reste une préoccupation majeure.

Cette affirmation ne prend pas en compte les efforts du Gouvernement du Mali en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et cela, dans un contexte difficile.

S'agissant des violations des droits de l'homme signalées dans le rapport, plusieurs d'entre elles relèvent du droit commun dont connaissent habituellement les juridictions.

C'est pour mieux examiner certaines situations que le Ministère malien de la Justice et des Droits de l'Homme a mis en place avec la Division des droits de l'homme de la MINUSMA un mécanisme de concertation mensuel.

Ce mécanisme de concertation entre la MINUSMA et nos services judiciaires permettra de clarifier de nombreuses situations et de lever de nombreux malentendus.

Cependant, je donne ici l'assurance que le Gouvernement du Mali est totalement engagé pour la défense et la promotion des droits de l'homme et saisis l'occasion de demander que toutes les mesures idoines soient prises pour la mise en place diligente de la commission d'enquête internationale que nous avons sollicitée depuis juillet 2014 auprès des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité,

Je remercie tous les partenaires du Mali pour leur mobilisation et leur accompagnement lors de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, organisée conjointement par le Gouvernement du Mali et l'OCDE, le 22 octobre 2015 à Paris.

Nous espérons que les promesses d'accompagnement seront tenues pour mobiliser à temps les fonds nécessaires au développement économique, social et culturel du pays.

Il est utile que soient également mobilisés les fonds nécessaires au bon fonctionnement du Comité de Suivi de l'Accord lui permettant ainsi de tenir ses engagements.

Pour sa part, le Gouvernement du Mali continuera d'honorer ses engagements, et tous ses engagements dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

C'est la traduction de la détermination personnelle du Président de la République, Chef de l'Etat, **Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA** qui, pour conférer au processus de paix et de réconciliation toutes ses chances, vient de nommer son Haut Représentant pour la Mise en Œuvre de l'Accord. Cette personnalité, l'Ambassadeur **DIAGOURAGA** est avec nous dans cette salle.

Monsieur le Président,

Je rappelle la gravité de la situation sécuritaire au Mali et dans la région. La détérioration de cette situation constitue, sans nul doute, une menace pour l'ensemble de nos Etats. Nous espérons vivement que le Conseil de

sécurité prendra les mesures nécessaires pour faire face à cette situation.

Le renouvellement du mandat de la MINUSMA vous offre, Mesdames et Messieurs, l'occasion historique de prendre les mesures qui s'imposent en dotant la MINUSMA de tous les moyens nécessaires dont elle aura besoin, dans un environnement hostile, pour réussir son mandat de stabilisation du Mali.

Mes derniers propos sont pour exprimer une fois de plus la profonde reconnaissance du peuple et du Gouvernement du Mali aux organisations sous régionales, régionales, internationales, à tous les pays qui continuent d'apporter leur soutien et leur solidarité au Mali.

Vive l'Organisation des Nations Unies au service de la paix dans le Monde !

Vive la solidarité internationale !

Je vous remercie de votre bienveillante attention.